

# **UNDT/2012/102, Servas**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

L'examen par le Tribunal de l'admissibilité aux prestations: le Secrétaire général n'a aucun pouvoir discrétionnaire d'accorder ou de refuser une prestation prévue dans les règlements et règles du personnel et est lié, à cet égard, par les règles applicables. En conséquence, lorsque l'affaire devant le tribunal concerne le refus d'accorder une prestation, le tribunal ne peut examiner que si le membre du personnel était admissible ou autorisé à, ce bénéfice, sans tenir compte du motif de refus fourni par l'administration. Le fait que les autres membres du personnel de la même situation aient pu se voir accorder la prestation contestée est sans importance. Concessionnaires à la subvention du rapatriement: Il est clair de l'annexe IV au règlement du personnel qu'un membre du personnel éligible doit déménager lors de la séparation afin d'avoir droit à une subvention de rapatriement. Droit au paiement des frais de voyage au lieu de congé à domicile: Conformément aux règles du personnel 7.1 (b) et 5.2 (c), les deux années de service continu pour le paiement des frais de voyage au lieu de congé à domicile lors de la séparation commencent à Accumuler à partir de la date d'entrée en vigueur, le membre du personnel est devenu éligible au congé à domicile.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

La requérante conteste la décision qui lui a refusé le paiement d'une subvention de rapatriement et de ses frais de voyage (à son lieu de congé) en séparation du service. Le tribunal constate qu'elle n'était pas admissible à l'un ou l'autre avantage. En ce qui concerne la subvention du rapatriement, elle n'a pas déménagé lors de la séparation. En ce qui concerne le paiement des frais de voyage à son lieu de congé à domicile, elle n'avait pas terminé deux ans de service continu à partir de la date d'entrée en vigueur qu'elle devient admissible à un congé à domicile.

## **Principe(s) Juridique(s)**

N / A

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Servas

## Entité

CCI

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2012/006

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

2 Jul 2012

## Duty Judge

Juge Cousin

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Congé dans les foyers

Prime de rapatriement

Voyage de séparation

## Droit Applicable

Règlement du personnel

- Annexe IV

Statut du personnel

- Disposition 5.2
- Disposition 7.1